## ART. PREMIER N° 603

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N º 603

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi,
Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

#### ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Compléter l'alinéa 3 la phrase suivante :

« Elle se fixe comme objectif de mettre en place un soutien renforcé à la production audiovisuelle indépendante. »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La production indépendante joue un rôle central dans l'exception culturelle française, en comparaison avec nos voisins européens. France Télévisions est le premier financeur de la production indépendante française. Cet amendement vise à renforcer les missions du service public de l'audiovisuel en insistant sur son nécessaire soutien à la production indépendante.